

Règles de Remboursement

CONDITIONS

- ▶ Seules les compétitions par équipes entrent dans ce cadre
- ▶ Les remboursements ne sont valables que pour les joueurs, pas les accompagnants
- ▶ Les aides pour les jeunes sont étudiées au cas par cas et ne sont applicables que pour les compétitions nationales
- ▶ Les remboursements sont conditionnés par la présentation de la facture

DETAILS

- ▶ Hôtel, Petit-Déjeuner = 100 % *(sur la base d'un tarif IBIS Vitabis / 50€ par chambre par nuit)*
- ▶ Essence, Péage et voiture de location = 100 %
- ▶ Repas du midi et consommations = 0%
- ▶ Repas du soir = 50 % avec un plafond de 15€